



Changement de convention bureau d'étude en métallurgie

Par **paulora**, le **15/05/2008** à **22:37**

Bonjours a tous

Mon employeur a changé de convention collective.

Notre convention était celle des bureaux d'études Syntec, il nous a changer de convention en métallurgie.

-Mes questions sont.

-Si mon employeur a le droit de changer de convention sans l'accord du salarié.

-S'il a le droit de changer notre salaire de base brut appointements mensuel sans notre accord.

Exemple

Mon salaire de base en convention de bureau d'étude était de 2000€ brut nous n'avons pas d'ancienneté en convention bureau d'étude, et en convention métallurgie il nous diminue notre salaire de base pour séparer l'ancienneté mois j'ai 10 ans dans la société sa veut dire que je me retrouve avec un salaire de base de 1800€ brut par mois + 200€ d'ancienneté.

--Quelle sont les procédures a faire auprès de mon employeur ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Paulo.